



COMITÉ RÉGIONAL
ÎLE-DE-FRANCE

ETR – Equipe Technique Régionale

**CONSEQUENCE FONCTIONNELLE DE LA REFORME TERRITORIALE :
CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT D'UNE EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE (ETR)**

INSTRUCTION DU 25 FÉVRIER 2016 – EXTRAIT

« Comme indiqué dans l'instruction du 25 février 2016 relative à l'**impact de l'organisation territoriale de la république** sur la mise en œuvre des politiques sportives, la présente instruction vise à **redéfinir les modalités de cette contractualisation avec le mouvement sportif** à mettre en place en région. »

« Dans les régions n'ayant pas changé de ressort territorial, les conventions d'ETR devront être renouvelées à la fin de la présente olympiade (2016) et pour la durée de la prochaine olympiade (2017-2020).

Elle doit également permettre de redéfinir les attendus de l'ETR pour une meilleure prise en compte des directives techniques nationales et des politiques publiques « sport » en général. Afin d'optimiser la construction et le suivi des nouvelles ETR, la recherche d'une collaboration active DRJSCS/DTN sera primordiale et doit intervenir au plus tôt. »

DEFINITION

L'équipe technique régionale regroupe les personnes en charge de la mise en œuvre de la politique sportive fédérale au niveau territorial répondant aux priorités ministérielles.

Elle décline à l'échelon régional les directives techniques nationales de la fédération élaborées par le ou la DTN.

L'ACTION DE L'ETR

Dans le cadre de la **déclinaison territoriale du projet fédéral** et particulièrement des objectifs partagés entre la fédération et l'état, en appliquant les directives techniques nationales sur le territoire et en organisant la formation continue des cadres

- Action de promotion et de développement
- Action de structuration
- Action d'accès au sport de haut niveau
- Action de formation

Le DRJSCS évalue la bonne exécution des missions inscrites dans la convention

LE CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La convention est conclue pour une olympiade

Un avenant annuel précisera son programme d'action, la liste des personnes qui y contribuent et son budget

ANNEXES A DONNER CHAQUE SAISON

Listes et attribution des membres de l'ETR

Plan de développement du comité régional

Programme prévisionnel des actions qui seront conduites par les membres de l'ETR

SA COMPOSITION

Un référent du conseil d'administration : Le président du Comité régional ou son représentant membre du comité directeur du CR
Un coordonnateur ETR
Des membres de commission (sportive, formation, développement) validés par le comité directeur
Des techniciens investis de missions régionales

SON FONCTIONNEMENT

L'ETR se réunit autant de fois que nécessaire et obligatoirement pour la programmation et le bilan de la saison sportive. Soit un minimum de deux réunions annuelles.

ACTIONS PREVISIONNELLES

N° 1 Promotion du sport pour le plus grand nombre

Réduire les inégalités d'accès à la pratique et promouvoir la diversité de l'offre de pratiques sportive

- plan de féminisation
- accueil de personnes en situation de handicap
- favorise la pratique en QPV et ZRR
- développer une offre de pratique diversifiée au profit de tous les jeunes sportifs ou non

B - Promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes et mieux prévenir toutes les formes de discrimination

Déployer les actions éducatives et citoyennes

Diffuser et faire connaître les outils de promotion de l'éthique et des valeurs du sport produits par le MJS

Développer des actions de partenariat avec les associations nationales d'éducation et d'insertion par le sport

Inciter les éducateurs à participer aux actions de formation citoyennes du CGET

N° 2 : Développement du haut niveau

N° 3 : Prévention par le sport et protection des sportif(ve)s

Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportif(ve)s en organisant des actions de sensibilisation visant à lutter contre le dopage, les conduites dopantes et toutes les actions visant à fausser une rencontre sportive

Promouvoir le sport comme facteur de santé publique: encourager l'implication dans les plans régionaux « sport santé bien être »

N° 4 : Promotion des métiers du sport

Adapter l'offre de formation à l'évolution des métiers et des pratiques

Former des encadrants (bénévoles et professionnels) qualifiés en veillant conjointement à la qualité des contenus et à des climats d'apprentissage favorisant le plaisir, la socialisation et la fidélisation des pratiquants ainsi que de la transmission des valeurs du sport

Accompagner les structures (CR, CD, Associations) dans leurs démarches de professionnalisation

ATTRIBUTION DU COORDONNATEUR ETR :

- Composer l'équipe de techniciens membres de l'ETR
- Planifier et coordonner les actions
- Organiser et conduire les réunions
- Proposer les rémunérations éventuelles des intervenants ETR en concertation avec le président
- Evaluer les actions
- Il prépare et suit le budget de fonctionnement
- Etablir le bilan annuel de l'ETR

« Il est l'animateur du projet et de l'équipe sur l'ensemble du territoire régional en sélectionnant et fidélisant les personnes ressources dans les 4 domaines d'activité et en tissant un réseau qui rayonne jusqu'aux clubs »

Il facilitera la promotion et la mise en place de la convention et en informera le comité directeur du Comité Régional

Analyse - Réflexion - Proposition - Mise en œuvre du plan développement issu du PDF - Evaluation